



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 23/02/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 février 2010
D - 20100082

Aujourd'hui Lundi 22 février Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Jean-Michel GAUTE (*présent jusqu'à 17 h*), Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Chafika SAILOUD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER (*présente à partir de 17 h*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PÉREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, Mme Mariette LABORDE, Mme Sylvie CAZES, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Insertion chantier Saint Jean. Autorisation. Signature.

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003 la Ville accompagne une action d'insertion concernant des personnes non domiciliées.

Il s'agit concrètement de la maintenance et de la propreté des espaces verts et des rues du secteur Bordeaux sud, ainsi que celles du Parc des Sports et des quais jusqu'aux Quinconces. Cette action est conduite en complémentarité avec les services municipaux pour qui cela constitue une plus value réelle au regard des retours positifs des riverains.

Ce chantier, bonne illustration du Projet Social, confirme qu'il est possible de favoriser la réinsertion de personnes en difficultés tout en leur confiant des activités adaptées concourant à l'intérêt public.

Ce « chantier d'insertion », confié à l'entreprise d'insertion Insert'net, est porté par les différentes institutions : l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général et la Ville. La SNCF est également partenaire depuis qu'elle a confié l'entretien des gares TER à 4 salariés en insertion.

Le bilan entre 2006 et 2009 est de 42 personnes accueillies, dont 35% de femmes l'an passé.

26% ont pu trouver une issue sur un emploi ou une formation qualifiante et un logement autonome. Toutes les personnes bénéficient d'un accompagnement social autour de leurs difficultés d'insertion tout au long du chantier. C'est sur ce volet que la Ville est sollicitée financièrement au titre du développement social urbain, la partie technique étant prise en charge par la direction des espaces verts.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de 20 000 € à l'Association Insert'net,
- à signer l'avenant correspondant.

Cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2010, fonction 523 compte 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 février 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Véronique FAYET
Adjoint au Maire

Avenant n°6 relatif à la
convention d'aide spécifique à
l'action « CHANTIER INSERTION
ST JEAN »

Entre la Ville de Bordeaux et
l'association INSERT'NET

« Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire : Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal en date du 22.02.2010, reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Ci-après dénommée « la Ville » d'une part,

Et,

L'ASSOCIATION INSERT'NET, association loi 1901, représentée par son président, Monsieur Maurice CHESNAIS, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

Ci-après dénommée « l'Employeur » d'autre part, ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de définir le montant et les modalités de l'aide financière apportée par la Ville de Bordeaux à l'Association INSERT'NET, en vue de concourir au financement de l'action « Chantier Insertion St Jean »

ARTICLE 2 : Aide de la Ville

La Ville de Bordeaux apporte son soutien financier à hauteur de 20 000 €

ARTICLE 3 : Durée

Le présent avenant est conclu pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010.

ARTICLE 4 : Evaluation de l'activité

L'association s'engage à adresser annuellement à la Ville de Bordeaux :

un bilan qualitatif de l'action comprenant le nombre de bénéficiaires du projet et les solutions individuelles d'insertion sociale et professionnelle mises en œuvre.

un bilan comptable relatif à l'activité

ARTICLE 5 : Résiliation de la convention

La convention sera résiliée par la ville en cas notamment de non respect des présentes par l'association, d'infraction à la réglementation du travail, de fausses déclarations ou d'une utilisation de l'aide perçue non conforme à sa destination.

En cas de résiliation pour une des raisons précitées, l'association s'engage à rembourser à la ville les sommes perçues.

ARTICLE 6 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

pour l'Association INSERT'NET

Parc d'activité des Lacs, Bât 31,

22 rue St Exupéry, 33 290 Blanquefort

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
LE MAIRE	LE PRESIDENT